



## Plan de Démolition, de Retrait ou d'Encapsulage d'amiante

Les entreprises nous posent par courriel des questions génériques et pertinentes. Notre assistance technique a choisi de partager les réponses sous forme de fiches synthétiques.

Mots-clés : Amiante, Repérage avant travaux, Plan de retrait, DREETS

### LA QUESTION

J'ai appris que les entreprises de désamiantage devaient déposer leurs plans de retrait de matériaux contenant de l'amiante directement sur le site de la DREETS Occitanie depuis le 01/01/2022. Faut-il continuer à envoyer un exemplaire de ces plans de retrait par courrier ou mail à la Carsat MP ou LR ?

### LA REPONSE

**La réponse est évidemment non :** les Carsat MP et LR ont un accès direct sur le site [demat@miante](mailto:demat@miante) de la DREETS et peuvent ainsi consulter vos plans de retrait en ligne. Il est donc totalement inutile de nous les faire parvenir par courrier, RAR ou mail.

Vous pouvez consulter toutes les informations en suivant le lien ci-dessous :

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Demat-miante-declarez-vos-plans-de-retrait-amiante-par-internet-en-Occitanie>

**DEMAT@MIANTE**

Créez votre compte sans tarder

À compter du 1er janvier 2022, la saisie et la déclaration et la transmission des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage d'amiante (PDRE) devront s'effectuer via le site internet dédié [www.dematamiante.travail.gouv.fr](http://www.dematamiante.travail.gouv.fr) pour les opérations se déroulant en Occitanie.

La généralisation de l'outil est prévue à horizon de l'été 2022 sur l'ensemble du territoire national.

Nous profitons de cette fiche pour rappeler l'importance du Repérage avant travaux (RAT) à la charge du donneur d'ordre et les compléments apportés par l'Arrêté du 16 juillet 2019 (modifié par l'Arrêté du 23 janvier 2020) et ses annexes.

[https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/obligation\\_rat\\_immeubles\\_batis.pdf](https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_rat_immeubles_batis.pdf)

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante  
[MontpellierAssistanceTechnique@carsat-lr.fr](mailto:MontpellierAssistanceTechnique@carsat-lr.fr)

Plus d'information [www.carsat-lr.fr](http://www.carsat-lr.fr) (Espace Entreprise / Notre assistance technique)